

BCA SERVICE CLIENT PT AIX
Bat B10 - Europarc PICHAY
1330 Av. J R G G de la Lauzière
CS 90581
13594 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

Date du rapport : 07/10/2024 P72
Référence BCA :
N° du Rapport : C
Affaire : I
Date de sinistre :
N° de contrat :
N° de sinistre :
Réf. émetteur :

RAPPORT D'EXPERTISE

Madame, Monsieur,

L'expertise du véhicule en référence a été traitée par différence des valeurs.
Nous sommes donc conduits à vous adresser un exemplaire de notre rapport.

distinguées.

VEHICULE : Voiture particulière

Genre : VP

N° de la formule du CI : 2019FG67406

Immatriculation : FL-998-QF

Carrosserie : CI

Marque : RENAULT

En. : G

Modèle : SCENIC IV Grand Scenic 1.7 BI

Type : M10RENVPA51W919

Puiss. : 6 CV

Couleur : Bleu vernie

1ère mise en circ. le : 18/11/2019

Date certificat : 18/11/2019

Kilométrage : 206 741 Km (relevé) / Km (retenu)

PTAV : 1.66 T PTAC : 2.40 T

Usures des pneus : AVG: 30%, AVD: 30% ARG: 10%, ARD: 10%

Date de validité du contrôle technique : 13/05/2026

Véhicule examiné avant travaux le 29/08/2024 . Etaient présents pour le réparateur

PIECE COMMUNIQUEE : Ordre de mission (copie).

SINISTRE CONSTATE : collision avec un véhicule

DOMMAGES IMPUTABLES : collision avec un véhicule Choc à l'arrière à 180°, collision avec un véhicule Choc à l'avant à 0°

Le montant de la réparation des dommages apparents imputables au sinistre ressort à au moins 10 546,00 € HTVA (12 655,20 € TVAC). Il dépasse significativement la valeur avant sinistre du véhicule.

EVALUATION PAR DIFFERENCE DES VALEURS :

Valeur avant sinistre à dire d'expert : 7 000,00 € HTVA (8400,00 € TVAC)

Valeur après sinistre : 2 100 € HTVA

Différence des valeurs : 4 900,00 €

Le montant de l'expertise retenu ne comprend pas la TVA, le véhicule ouvre droit à déduction du fait de ses conditions d'achat (L.L.D.). Cependant, si la facture des réparations est acquittée par le locataire, et que celui-ci n'est pas assujéti à la TVA, celle-ci est à prendre en compte.
Nous avons estimé la valeur après sinistre du véhicule.

Véhicule économiquement irréparable

Les dispositions des articles L 327-1 et L 327-2 du Code de la Route s'appliquent.

Ce véhicule est techniquement réparable au sens du deuxième alinéa de l'article R 327-2 du Code de la Route.

Conformément aux dispositions de l'article L 327-3 du Code de la Route (arrêté du 3 avril 1998), la préfecture du lieu d'immatriculation doit être informée du refus du propriétaire de céder son véhicule à l'assureur ou en cas de silence dans un délai de 30 jours après la proposition de règlement, sauf s'il s'agit d'un VE.

Dans le cadre de l'article susvisé, nous sommes en mesure de suivre les travaux de remise en état. Il s'agirait d'une mission distincte et rémunérée à ce titre. Elle devrait nous parvenir avant le début des travaux.

Nous avons informé de nos conclusions

assuré, le 29/08/2024 à 12:11.

Date d'envoi du BT : 30/08/2024

Le certificat de situation est vierge

Les pièces de cession sont conformes

Le véhicule entre dans le cadre de la procédure des Véhicules Endommagés car il est VEI réparable (articles L 327-1 à L 327-3 du code de la Route), cependant il n'est pas déclaré VGE.
TVA récupérable = Oui

Le bon d'enlèvement vers l'épaviste a été réalisé le 30/08/2024.

Nous avons informé le 30/08/2024 l'assuré ainsi que l'émetteur de la mission, de la facturation potentielle de frais de gardiennage par le dépositaire du véhicule.

Action	Libellé	Prix Unitaire	Q	T
C	PLANCHER DE COFFRE	525,21	1	2
CP	PARE-CHOCS AR	490,28	1	2
CP	PANNEAU AR	349,07	1	2
C	SPOILER DE PARE-CHOCS AR	298,43	1	2
CP	PANNEAU EXTERIEUR DE VOLET AR	284,63	1	2
C	ENJOLIVEUR DE SPOILER DE PARE-CHOCS AR	273,33	1	2
C	PRE TRAVERSE DE PARE-CHOCS AR - OPISTO	204,07	1	2
C	SUPPORT CENTRAL DE PARE-CHOCS AR	177,46	1	2
CP	DOUBLURE DE PANNEAU AR	175,27	1	2
C	GARNITURE DE PANNEAU AR	141,08	1	2
C	ABSORBEUR G DE PARE-CHOCS AR G	125,84	1	2
C	ABSORBEUR D DE PARE-CHOCS AR D	125,84	1	2
C	PRE FEU DE BROUILLARD G - OPISTO (PRE-2 G	85,03	1	2
C	ENJOLIVEUR DE SEUIL DE COFFRE	81,25	1	2
C	MONOGRAMME DE MODELE AR	67,67	1	2
C	PLAQUE D'IMMATRICULATION AR	11,50	1	2
F	DECHETS	5,00	1	2
F	INSONORISANT	5,00	1	2
C	AGRAFES	5,00	1	2
D	CAPTEUR AR G D'ANGLE MORT DEPOSE/POSE G		1	2
D	CAPTEUR AR D D'ANGLE MORT DEPOSE/POSE D		1	2
D	LOT DE CAPTEURS D'AIDE AU STATIONNEMENT		1	2
P	PEC Peinture choc 1		1	2
C	PROJECTEUR G G	1 307,18	1	2
CP	CAPOT-MOTEUR	598,43	1	2
CP	PRE PARE-CHOCS AV - OPISTO (PRE-6202239	530,10	1	2
C	GRILLE DE CALANDRE	141,03	1	2
C	ENJOLIVEUR INFERIEUR DE GRILLE DE CALAN	108,42	1	2
C	LOT D'ENJOLIVEURS DE CALANDRE	102,82	1	2
C	PRE EMBLEME DE MARQUE AV - OPISTO (PRE-	75,71	1	2
C	PRE CALANDRE - OPISTO (PRE-623828473R)	74,70	1	2
C	SUPPORT D DE PARE-CHOCS AV D	57,14	1	2
C	PRE SUPPORT G DE PARE-CHOCS AV - ALPHA G	27,54	1	2
C	PLAQUE D'IMMATRICULATION AV	11,50	1	2
T	PROJECTEURS G, D REGLAGE		1	2
D	CAPTEUR G D'ANGLE MORT DEPOSE/POSE G		1	2
D	CAPTEUR D D'ANGLE MORT DEPOSE/POSE D		1	2
D	LOT DE CAPTEURS D'AIDE AU STATIONNEMENT		1	2
T	CAPOT-MOTEUR REGLAGE		1	2
P	PEC Peinture choc 2		1	2

MAIN D'OEUVRE

	T1	T2	T3	Peinture
Dép. Chgt. Ctrl. Redressage	8.0	10.0		
Total Heures	8,0	10,0		10.5
Taux Horaire	110,00	110,00	110,00	110,00
Forfait	10,00			

MONTANTS

MAIN D'OEUVRE		3 145,00
PIECES	(tva 20,00%)	6 455,53
INGREDIENTS DE PEINTURE	(90,00 €/H)	945,00
TOTAL HTVA		10 545,53
MONTANT DES TRAVAUX TVAC (1)		12 654,65

DEDUCTIONS

TVA (Usuelles)	2 109,12
TOTAL A CHARGE ASSURÉ (2)	2 109,12

MONTANT APRES DEDUCTIONS(1-2)	10 545,53
MONTANT DES TRAVAUX RETENU	10 546,00

REPARTITION PAR CHOC

Montant à répartir (1 - 2)

10 545,53

collision avec un véhicule Choc à l'arrière à 180°	Déposer : CAPTEUR AR G D'ANGLE MORT DEPOSE/POSE G, CAPTEUR AR D D'ANGLE MORT DEPOSE/POSE D, LOT DE CAPTEURS D'AIDE AU STATIONNEMENT Changer : PLANCHER DE COFFRE, PARE-CHOCS AR, PANNEAU AR, SPOILER DE PARE-CHOCS AR, PANNEAU EXTERIEUR DE VOLET AR, ENJOLIVEUR DE SPOILER DE PARE-CHOCS AR, PRE TRAVERSE DE PARE-CHOCS AR - OPISTO, SUPPORT CENTRAL DE PARE-CHOCS AR, DOUBLURE DE PANNEAU AR, GARNITURE DE PANNEAU AR, ABSORBEUR G DE PARE-CHOCS AR G, ABSORBEUR D DE PARE-CHOCS AR D, PRE FEU DE BROUILLARD G - OPISTO (PRE-2 G, ENJOLIVEUR DE SEUIL DE COFFRE, MONOGRAMME DE MODELE AR, PLAQUE D'IMMATRICULATION AR, AGRAFES DECHETS, INSONORISANT Peindre éléments changés ou redressés	6 070,96
collision avec un véhicule Choc à l'avant à 0°	Déposer : CAPTEUR G D'ANGLE MORT DEPOSE/POSE G, CAPTEUR D D'ANGLE MORT DEPOSE/POSE D, LOT DE CAPTEURS D'AIDE AU STATIONNEMENT Changer : PROJECTEUR G G, CAPOT-MOTEUR, PRE PARE-CHOCS AV - OPISTO (PRE-6202239, GRILLE DE CALANDRE, ENJOLIVEUR INFERIEUR DE GRILLE DE CALAN, LOT D'ENJOLIVEURS DE CALANDRE, PRE EMBLEME DE MARQUE AV - OPISTO (PRE-, PRE CALANDRE - OPISTO (PRE-623828473R), SUPPORT D DE PARE-CHOCS AV D, PRE SUPPORT G DE PARE-CHOCS AV - ALPHA G, PLAQUE D'IMMATRICULATION AV Contrôler : PROJECTEURS G, D REGLAGE, CAPOT-MOTEUR REGLAGE Peindre éléments changés ou redressés	4 474,57

TEMPS NECESSAIRE AU REMPLACEMENT

10 jours